



**COMPTE RENDU - CONSEIL SYNDICAL**  
**25 février 2021 à 18 Heures 30**  
**Espace La Fabrique à Larnage (Drôme)**

L'an Deux mille vingt et un et le vingt -cinq février à dix- huit heures trente, le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères régulièrement convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi, à Larnage (Drôme), sous la Présidence de Madame Laurence PEREZ, Présidente en exercice.

Nombre de Délégués en exercice : 69

Date de la convocation du comité syndical : 12/02/2021

Membres présents : 45

**Membres titulaires :** Mmes BELLE Céline, CHOL-BERTRAND Catherine, PEREIRA Sandrine, COLLET Nadine, DELHOMME Gwendoline, GAILLARD Pauline, JAY Evelyne, LECLERCQ Laurence, MALSERT Danièle, MEYRAND DELOCHE Virginie, PEREZ Laurence, POMMARET Josiane, SOUILLARD Jocelyne, Mrs BIGI Pascal, BRUNET Michel, FAURE Eric, FLEURET Alain, GOUNON Michel, RENAUD Claude, ROCHE Matthieu, SANDON Alain, BASTIN Claude, CHARRIN François, CROS Christian, DESCORMES Michel, DUPIN Jean-Loup, FAURE François, GARCIA Ludovic, LACROIX Ludovic, LUYTON Guillaume, MONTET Christophe, MOUZ Sébastien, RICHARD Patrick, ROUX Jean-Luc, ROZIER Jean-Marc, TRACOL Stéphane, VIAL Patrice.

**Membres titulaires excusés :** Mmes MUCCHIELLI Nicole, CHAZE Nicole, HERBERT Aline, Mrs CHOMEL Guy, GUICHARD Patrick, GUIRON Emmanuel, HERNANDEZ Jean, MOULIN Bernard, AGERON Jérémy, CORNILLON Yves, CORNUD Jérôme, EPINAT Guillaume, JOUVET Pierre, LACROIX Alain, ORIOL Gérard, ROBERT Gérard.

**Membres suppléants ayant voix délibérative :** Mmes LAFAURY Claire, REBATTET Françoise, CIMINO Gaëlle, Mrs TARDY Luc, JOVANOVIC Michel, REBOULLET Patrice.

**Membre ayant donné pouvoir :** Mr CHOMEL Guy à Mme BELLE Céline, Mr GUIRON Emmanuel à Mr FAURE Eric, Mme MUCCHIELLI Nicole à Mr BRUNET Michel, Mr EPINAT Guillaume à Mme PEREZ Laurence.

Nombre de votants : 43

Secrétaire de séance : Monsieur François FAURE

Monsieur Gérard ROBERTON, maire de Larnage, accueille les délégués et après quelques mots de bienvenue souhaite à l'assemblée une séance de travail fructueuse.

La Présidente, Laurence PEREZ, demande un secrétaire de séance pour consigner les débats. Monsieur François FAURE se propose d'assumer ce rôle. Dont acte.

La présidente propose ensuite l'approbation du compte rendu du Conseil Syndical du 28 janvier 2021, compte rendu adopté à l'unanimité.

Avant d'entamer l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, elle précise que l'essentiel des débats portera sur des questions d'ordre financier. Indiquant que les travaux de préparation du budget

traduisent une volonté d'influer sur des comportements afin de réduire graduellement les déchets et d'améliorer le geste de tri.

Avant de céder la parole à Monsieur BRUNET, vice- président en charge des finances, elle rappelle que le budget proposé comporte une participation des EPCI limitée à + 1.5.

## **AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION**

### **1. Compte administratif 2020**

Monsieur BRUNET commente les graphiques projetés aux délégués présentant la synthèse du compte administratif et énumère les principaux postes.

Au préalable il précise que les comptes exposés sont conformes à ceux du compte de Gestion tenu par le Trésor Public.

**Recettes de fonctionnement** : 9 721 574.99 € (comprenant l'excédent reporté de 212 852.50 €)

Dont :

- Redevance spéciale : 221 322.59 €
- Vente des matériaux : 167 040 €
- FCTVA/FCSFT : 10 765.74 €
- SYTRAD (transport + vente) 355 118 €
- ARCHE aggro (Sarras) : 133 981 €
- EPCI – participations : 7 631 498.72 €
- Soutiens des éco-organismes (CITEO, Eco DDS, Eco Mobilier) : 840 124.23 €
- Produits exceptionnels (remboursement de salaires, ventes, reprise sur subventions) : 148 870.05 €

**Dépenses de fonctionnement** : 9 250 882.43 €

Dont :

- Charges générales : 2 490 380.42 €
  - Dont : traitements (des flux) : 1 409 120.00 €
  - Dont : parc PL (entretien+ carburant) : 662 113.04 €
  - Dont fournitures diverses (entretien + équipements + locations + vêtements W, matériels, fluides ...) : 353 413.32 €
  - Dont gardiennage : 7 193.94 €
  - Dont primes d'assurance : 58 540.12 €
- Personnels : 1 778 447.49 €
- Traitement SYTRAD) : 3 617 020.00 €
- Dotation aux amortissements : 1 164 843.72 €

Soit un excédent de 470 692.56 €

Evolution des dépenses par rapport à 2019 : + 2.01 %

Evolution des recettes par rapport à 2019 : + 4.74 %

Cette présentation faite, monsieur BRUNET tient à rappeler le contexte particulier de l'année 2020 expliquant une évolution faible des dépenses avec la fermeture des sites pendant plusieurs semaines.

Une évolution des recettes provenant principalement de l'encaissement d'une régularisation de la participation d'un éco – organisme et de cessions de véhicules (soit env. 300 000 €).

Il conclue sa présentation en rappelant que hors « recettes exceptionnelles » le constat est mitigé : baisse sensible des recettes provenant de la vente des matériaux et augmentation continue du coût des traitements (SYTRAD et autres).

Le vice- président poursuit en présentant rapidement la section d'investissement rappelant que les résultats sont conformes à ceux présentés lors du rapport d'orientation budgétaire.

Les dépenses s'élèvent à 1 708 535.87€ et les recettes à 1 936 138.49 € dégageant un excédent de 227 599.623 € avec reprise de l'excédent antérieur de 606 532.88 €.

**Le conseil syndical, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020.**

## **2. Compte de Gestion 2020**

Ayant constaté la conformité des deux comptabilités, Monsieur BRUNET, demande à l'assemblée d'adopter le compte gestion tenu par le comptable public.

**Le conseil syndical approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2020**

## **3. Affectation des résultats**

Monsieur BRUNET poursuit en proposant d'affecter les résultats de l'année 2020 selon la répartition suivante :

Libelle	Fonctionnement		Investissement		Total	
	D ou déficit	R ou excédent	D ou déficit	R ou excédent	D ou déficit	R ou excédent
Résultat reporté		212 852,50 €		606 532,88 €		819 385,38 €
Opérations/exercice	9 250 882,43 €	9 508 722,49 €	1 708 538,87 €	1 329 605,61 €	10 959 421,30 €	10 838 328,10 €
<b>Totaux</b>	9 250 882,43 €	9 721 574,99 €	1 708 538,87 €	1 936 138,49 €	10 959 421,30 €	11 657 713,48 €
Résultat de clôture		470 692,56 €		227 599,62 €		698 292,18 €

Besoin de financement de la section d'INVT	0,00 €
Excédent de financement de la section d'INVT	227 599,62 €
Reste à réaliser	353 472,00 €
Besoin de financement au titre des RAR	353 472,00 €
Excédent de financement au titre des RAR	0,00 €
Opérations	0,00 €
Besoin de financement global	125 872,38 €
Excédent de financement global	
Affectation proposée	
	Au cpte 1068 INVT
	<b>Au cpte 002 FONC 470 692,56 €</b>

**Le conseil syndical approuve, à l'unanimité, l'affectation telle que proposée.**

## **4. Budget primitif 2021**

Monsieur BRUNET poursuit en présentant aux délégués le projet de budget proposé.

Il indique que le budget a été préparé avec le concours des membres de la commission des finances en séances de travail les 12 janvier et 11 février derniers.

Pour présenter le projet il détaille les principaux éléments composant les finances du SIRCTOM tant en dépenses qu'en recettes au moyen de tableau synthétisant les évolutions financières au cours des dernières années. Documents transmis aux délégués avec l'invitation.

Pour conclure cette présentation, le vice – président relève la hausse modérée de la participation sollicitée auprès des EPCI (augmentation de 1.50 %) due notamment à un résultat exceptionnel de l'exercice 2020 dégageant un excédent de 470 000,00 €.

Il rappelle, une nouvelle fois que l'année 2020, atypique, a connu une forte baisse de l'activité économique impactant l'activité et donc la fermeture des déchetteries pendant plusieurs semaines.

Monsieur BRUNET termine sa présentation par la section d'investissement.

Le programme d'acquisitions et de travaux est conforme à la proposition validée en conseil syndical le 28 janvier dernier. La section s'équilibre à hauteur de 1 924 870.00 €.

Il conclue en indiquant que cette section est intégralement autofinancée.

Pour rappel ce budget est proposé au vote par nature

## **Le conseil syndical approuve, à l'unanimité, le budget 2021**

### **5. Tarifs 2021 de redevances spéciales**

Monsieur BRUNET poursuit en présentant l'évolution tarifaire proposée pour l'ensemble des redevances spéciales. Il précise que la partie de cette tarification incombant au SIRCTOM évoluera de + 1.5 et que pour la partie « traitement » il sera appliqué le coût transmis par le SYTRAD.

Il énumère ensuite les différents tarifs :

#### **Camping et activités saisonnières :**

Actualisation tarifaire annuelle.

Il est rappelé que la part fixe de cette redevance spéciale est fixée par délibération CS2013-12 (840 €/an pour un CSE et 1170€/an pour un CE – les éventuels producteurs encore équipés de matériel NEOS étant à 592.15 €/an).

La part variable relative à la collecte proprement dite de cet équipement et au traitement nécessaire en aval est fixée pour l'exercice 2021 selon les valeurs suivantes en progression de + 1.50 % / 2020.

Le cout de traitement est celui fixé par le SYTRAD pour 2021 :

Coût horaire du camion grue	104.00 €	
Intervention (1 conteneur)	21.55 €	
Intervention (conteneur suppl.)	9.00 €	
Traitement	224.761 €/tonne	Densité : 0.15 t/m <sup>3</sup>

#### **Déchetteries :**

##### **1. Professionnels :**

Suite à une question posée par un délégué sur une rumeur concernant l'accueil des professionnels en déchetterie la présidente intervient pour rectifier la situation et rappeler la position du syndicat.

Il a été constaté depuis fort longtemps que certains professionnels utilisent les déchetteries avec une carte « particulier » échappant ainsi à la facturation, pratique couteuse pour le SIRCTOM donc pour le contribuable. De plus, les professionnels devraient utiliser les exutoires qui leur sont dédiés. C'est pourquoi l'exécutif, les membres de la commission – déchetteries- et les membres du bureau ont validé la proposition consistant à réserver les déchetteries de Châteauneuf de Galaure et de Sarras aux seuls particuliers. Les 3 autres déchetteries restant accessibles sur présentation de la carte aux professionnels et particuliers.

La présidente rappelle également que les services techniques des communes seront accueillis dans toutes les déchetteries sans changement ; rappel important face à l'inquiétude traduite par certains maires.

Précision importante, la déchetterie de Sarras va fermer ses portes pendant 6 à 8 semaines à compter de la mi – Mars pour travaux.

La présidente poursuit en rappelant que l'exécutif du SIRCTOM a rencontré les organisations professionnelles représentatives (CAPEB, FBTP et chambre consulaire) pour évoquer cette problématique. Chacune a reconnu la réalité des faits évoqués et reconnu également la nécessité d'évoluer. D'autres rencontre devant avoir lieu prochainement pour clarifier les positions.

Enfin madame PEREZ conclue en évoquant une nécessaire collaboration avec les EPCI en charge du développement économique pour une prise en compte de la problématique des déchets dans la programmation des zones d'activité en devenir.

Monsieur BRUNET reprend la présentation des tarifs 2021. Ceux proposés pour les professionnels tiennent compte de la volonté de faire évoluer les modalités d'accès telles qu'évoquées par la présidente, soit :

	RS 2020 (€/m3)	RS 2021 (€/m3)
Bois	12.35	15.44
Divers	18.24	22.80
DV	7.68	9.57
Papier cartons	2.60	3.25
Gravats	31.00	38.75
DDS		5 € l'unité
Polystyrène		22.00

Messieurs BRUNET précis que les déchets nécessitant un traitement complexe, dont les déchets amiantés, provenant d'activité professionnelle ne seront pas acceptés.

## 2. Collectivités :

Les modalités de facturation évoluent pour 2021 et sont établies à partir des éléments suivants :

- volume totale déposé par l'ensemble des collectivités (semestriel)
- population globale du territoire (année n)

Le ratio volume/population donne un indice financier. Ce dernier est appliqué à la population de chaque commune donnant ainsi le seuil d'exonération.

Lorsque ce seuil est dépassé il sera facturé un montant unique quel que soit le dépôt : 20 €/m3.

Toute facture inférieure à 60 € ne sera pas recouvrée.

### OMR en conteneurs semi enterrés/enterrés :

La RS sera soumise à convention dès implantation d'un équipement dans l'enceinte des établissements producteurs de déchets non ménagers. Les modalités financières soumises à délibération suivent le principe suivant :

- Forfait annuel correspondant à l'investissement si celui-ci est pris en charge par le SIRCTOM selon la délibération CS2013-12 : 840 €/an pour un CSE et 1170€/an pour un CE – les éventuels producteurs équipés de matériel NEOS étant à 592.15 €/an.
- Participation aux frais de collecte à hauteur de 21.55 €/intervention si 1 conteneur + 9.00 €/conteneur supplémentaire.
- Tarif relatif au traitement en fonction des appels de participation du SYTRAD (Collectivité compétente en matière de traitement), sachant que le cout de la tonne OMR a été inscrite au budget 2021 à hauteur de 224.761 € TTC/tonne réceptionnée au centre de valorisation des déchets de St Barthélémy de Vals.

La facturation faite portera sur le reliquat éventuel entre le coût réel ci-dessus détaillé et le montant de TEOM<sup>1</sup> dont s'acquitte l'établissement auprès des services fiscaux.

Rappel : ces redevances spéciales étaient préalablement reversées aux Communautés adhérentes tel que prévu par la délibération CS2011-04 ; à compter de l'exercice 2017 elles sont conservées par le SIRCTOM.

### Bennes en services techniques :

Le Conseil Syndical a instauré en décembre 2009 la redevance spéciale pour mise à disposition de bennes auprès des Collectivités adhérentes.

Les tarifs 2021 proposés tiennent compte de l'évolution économique, progression moyenne de + 1.5% :

- Location du matériel : 42.60 €/semaine
- Transport : 97.95 €/h
- Frais de gestion : + 10%.

### **OMR en colonne aérienne :**

La RS sera soumise à convention dès implantation d'un équipement dans l'enceinte des établissements producteurs de déchets non ménagers. Les modalités financières soumises à délibération suivent le principe suivant :

- o Forfait correspondant à l'investissement : 550 €/an ou 11 €/semaine selon les modalités de mise à disposition.
- o Participation aux frais de collecte à hauteur de 21.55 €/intervention si 1 conteneur + 9.00 €/conteneur supplémentaire.
- o Tarif relatif au traitement en fonction des appels de participation du SYTRAD (Collectivité compétente en matière de traitement), sachant que la tonne OMR a été inscrite au budget 2021 à hauteur de 224.761 €TTC/tonne réceptionnée au centre de valorisation des déchets de St Barthélémy de Vals.

La facturation faite portera sur le reliquat éventuel entre le coût réel ci-dessus détaillé et le montant de TEOM<sup>2</sup> dont s'acquitte l'établissement auprès des services fiscaux. Ces redevances sont conservées par le SIRCTOM.

### **Bateaux de croisière accostant le long du Rhône :**

Les bateaux qui accostent déposent leurs sacs d'ordures ménagères dans les CSE implantés à proximité. Ils sont libres d'accès à la population.

La redevance pour les bateaux est basée sur le nombre d'escales assujetties à la taxe de séjour.

Le volume est estimé de la manière suivante : Capacité du bateau (capacité réelle \*0.80 pour obtenir la capacité moyenne) x 15 litres par personne x nombre d'escales.

Calcul = volume estimé/1000\*0.25 (densité) x tarif à la tonne selon délibération (224.761 €/t pour 2021).

Monsieur BRUNET indique que le SIRCTOM souhaite laisser cette tarification au catalogue bien qu'elle soit difficile à mettre en application compte tenu du manque de bonne volonté de la part des affréteurs notamment.

### **Tarifs de location de bennes et PAV**

Le conseil a délibéré en juillet 2020 adoptant la mise en place d'une tarification spécifique pour la location de bennes et PAV.

Il est proposé d'actualiser les tarifs pour 2021 avec une progression de 1.5 %, soit :

- Pose et dépose et rotation : 91.35 €/heure
- Coût du traitement à la tonne : 224,761 €/tonne (coût SYTRAD)
- Location de benne 18 m<sup>3</sup> : 71€/semaine (prorata à la journée possible)
- Location + PAV de tri : 330 € / événement (forfait)
- Location PAV OMr : 12 € la journée.

**Le conseil syndical approuve, à l'unanimité, les tarifs 2021.**

## **6. participation Amiante**

Monsieur BRUNET soumet ensuite à l'assemblée une nouvelle participation souhaitée par l'exécutif et les membres du bureau.

Elle concerne la collecte et le traitement des produits amiantés. Ces derniers sont coûteux pour le syndicat, mais au-delà la dangerosité de l'amiante n'est pas forcément connue et constat est trop souvent fait que la manipulation est faite sans protection particulière.

Le SIRCTOM souhaite se mettre en conformité avec la réglementation et fournira donc les équipements de protection nécessaires (EPI).

Cependant dans le but d'amortir quelque peu le surcout engendré et dans le but de sensibiliser les usagers il est souhaité l'instauration d'une participation modique proposée à 15 €/dépôt.

La présidente intervient pour préciser et rappeler la dangerosité des produits amiantés, indiquer que la manipulation devrait être confiée à des entreprises spécialisées. Cependant elle conclue en rappelant que le SIRCTOM continuera à proposer ce service tout en informant les usagers.

Cette participation est mise aux voix.

### **Le conseil syndical adopte cette tarification à l'unanimité moins une abstention**

#### **7. Participation des EPCI**

Monsieur BRUNET poursuit en rappelant que le budget approuvé précédemment comporte la participation globale sollicitée d'un montant de 7 745 972. 00 € soit une hausse moyenne de 1.50 % par rapport à 2020 se décomposant globalement ainsi :

CC Porte de Drôme Ardèche : 5 226 176.00 €

CA ARCHE agglomération : 2 519 796.00 €

### **Le conseil syndical approuve à l'unanimité le montant des participations**

#### **8. Participation ARCHE Agglo pour Sarras**

Monsieur BRUNET rappelle que des communes du nord Ardèche peuvent accéder à la déchetterie de Sarras. Il s'agit de Sécheras, Vion, St Jean de Muzols, Etables, Lemps et Cheminas. Cet accord est régi par une convention comportant un volet tarifaire actualisable annuellement.

Il propose de fixer la participation 2021 à 136 000.00 €, soit + 1.5 % / 2020.

### **Le conseil syndical approuve, à l'unanimité, le montant de la participation.**

#### **9. Tarification maintenance hors territoire (Herbasse).**

Monsieur BRUNET poursuit cette longue présentation en évoquant une nouvelle prestation proposée par le SIRCTOM.

ARCHE Agglomération a sollicité le syndicat pour l'entretien du parc de conteneurs et colonnes disposés sur le territoire de l'ex communauté de communes du pays de l'Herbasse (soit 9 communes : Arthémonay, Bathernay, Bren, Charmes sur l'Herbasse, Chavannes, Margès, Marsaz, Montchenu, Saint Donat sur l'Herbasse).

Une étude technique a été réalisée avec inventaire du parc et les conditions de faisabilité ont été proposées à l'agglomération (tant sur le plan organisationnel que pécuniaire).

Les conditions proposées à l'agrément du conseil syndical sont les suivantes :

- Prise en charge intervention VL (3.5t) : 110 €
- Prise en charge intervention PL : 500 €
- Forfait intervention/maintenance/lavage VL : 130 €/heure
- Forfait lavage PL : 250 €/heure
- Cout kilométrique VL (3.5t) : 0.1925 €/ km
- Cout kilométrique PL : 0.3650 € / km

- Cout main d'œuvre : 70 € / heure (si 2 agents 70 € de + par heure)

- Fournitures/pièces et / ou PAV : suivant la réparation

Tarification actualisable annuellement.

Avant la mise au vote, la président précise que l'exécutif a souhaité répondre favorablement à la sollicitation de l'agglomération interprétant cette demande comme une reconnaissance du travail accompli par les agents du syndicat et comme le souhait, partagé, d'un rapprochement avec l'agglomération pour une meilleure cohérence de gestion du territoire.

Les inquiétudes exposées par Monsieur ROZIER, délégué titulaire, sur les capacités humaines à accomplir ses nouvelles missions sont levées. Le syndicat dispose en interne des moyens nécessaires.

**Le conseil syndical approuve, à l'unanimité, cette nouvelle tarification**

Avant de lever la séance, la présidente remercie les délégués membres des commissions, du bureau ainsi que l'exécutif et les services pour le travail accompli afin de préparer ce budget. Remerciements auxquels s'associe Monsieur BRUNET.

**AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION**

La séance est levée.

**Le secrétaire,**



**François FAURE**

**La Présidente,**



**Laurence PEREZ**